



# Amap du Pallet

## Contrat mouton (Agneau de 15 mois)

### 2019



Ci-après dénommée « la productrice »

Et l'adhérent-e amap :

Evelyne MAGNE-MELILLI  
 La Tonnerre 44190 GETIGNE  
 Mobile : 06 89 93 06 05  
 Mail : labergeriesdesbelleslandes@laposte.net

Mme/Mlle/M : .....  
 Adresse : .....  
 Tél : .....  
 Mail : .....

**Objet :** Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande d'agneaux bio.

**LES ENGAGEMENTS DE LA PRODUCTRICE :**

*J'ai choisi d'élever des moutons de races « Landes de Bretagne », car c'est une race locale, dotée d'une solide rusticité et par conséquent adaptée à notre terroir. De plus les « Landes de Bretagne » font partie d'un plan de sauvegarde de race à faibles effectifs. Viandes : Nourris sous la mère puis à l'herbe les agneaux fournissent une viande atypique (rouge, tendre et Savoureuse) fort appréciée des consommateurs.*

La productrice s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et elle-même.  
 La productrice s'engage à fournir de l'agneau de son exploitation uniquement.

Evelyne MAGNE-MELILLI s'engage à nous fournir des agneaux aux conditions suivantes : Colis d'un demi agneau de race « Landes de Bretagne » poids moyen de 5 à 7 kg, composé de : 1 gigot raccourci, 1 selle d'agneau, 1 épaule, des côtes premières, des côtes filets, des côtes découvertes, du collier, de la poitrine, (avec os)

**LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN-NE** - à prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution  
 - s'engage à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions.  
 - s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.  
 - s'assure d'être à jour de sa participation financière à la vie de l'AMAP (8 €), à l'ordre de l'AMAP du Pallet auprès de la trésorière.

**RÈGLEMENT :** Paiement avec 1 chèque par livraison sur la base de 5 kg par colis, donné au référent avec le contrat. Le règlement du reliquat se fera selon le poids réel du ou des colis directement par chèque à Evelyne MAGNE-MELILLI lors de la dernière distribution (tous les chèques sont à l'ordre de « la bergerie des Belles Landes »).

<b>Caissettes ½ mouton d'environ 5 kg</b>	Avril 2019	Nb caissettes	Total €
5 kg x 16,00 € = 80,00 €			
<b>Paquets d'environ 330 g</b>		Nb paquets	Total €
Merguez : 0,33 kg x 17,50 € = 5,61 €			
Saucisses nature : 0,33 kg x 17,50 € = 5,61 €			
Saucisses aux herbes : 0,33 kg x 17,50 € = 5,61 €			

Règlement en 1 chèque, à l'ordre de **Evelyne Magné**, à remettre avec le contrat signé le jour de l'inscription

Fait à : ..... le .....  
 L'adhérent-e : ..... L'éleveuse